

## **Faire travailler plus**

=

### **déréglementer et « déprofessionnaliser »**

Le 20 mars dernier, certaines organisations syndicales du secteur éducatif ont appelé les enseignants des lycées et collèges à cesser le travail, d'autres à manifester leur mécontentement par des rassemblements et des défilés. Cela avec un succès mitigé.

Au cœur de la grogne syndicale, il y a deux attaques du pouvoir contre les services statutaires :

- la suppression de certaines heures de décharge,
- la remise en cause du contenu du décret de 1950.

#### **Décharge pour cause de surcharge**

Les heures de décharge sont de deux sortes.

Il y a celles, dites de première chaire, qui ne concernent que les professeurs de lycées (mais pas les PLP qui d'ailleurs la revendiquent), et celles qui découlent de travaux autres que ceux qui impliquent directement les élèves.

- **Première chaire** : soit un prof ayant, entre autres, deux classes de terminales de 35 élèves qui le mobilisent chaque semaine neuf heures devant les élèves, l'une 4 heures, l'autre 5. Cela signifie que les programmes sont différents et que la préparation des leçons et des exercices est différente elle aussi. Il y a, en outre, les nombreuses copies à corriger, surtout en année d'examen. Les pouvoirs publics et les organisations syndicales ont donc, dans le passé, négocié pour ces collègues un allègement d'une heure de leur service. Par conséquent, et contrairement à ce qu'affirme avec sa morgue de seigneur au petit pied Gilles de ROBIEN, tous les certifiés et tous les agrégés qui ont en charge les mêmes divisions ont le même service devant les élèves. Il est évident que **si cette heure de première chaire est supprimée les professeurs concernés donneront moins de devoirs de type baccalauréat à leurs élèves de terminale et de première ...** Cela n'est pas un « chantage », mais l'expression de la réalité qui est la même pour tous : les journées ne sont que de 24 heures.
- **Charge autre que d'enseignement** : l'Ecole pour fonctionner a besoin de matériel ; et ce matériel est bien spécifique selon les matières : SVT, Histoire-Géo, matériel informatique du laboratoire de langues, ou matériel et produits pour les expériences en physique-chimie, équipements sportifs, etc. Gérer ce matériel pour l'optimiser, prévoir sur quels critères il faut le renouveler, organiser les séances de concertation avec les collègues de la même discipline pour l'exploiter, etc., demande du temps, surtout si l'on est dans un collège de plus de 600 élèves ou un lycée en accueillant autour de 2000 ! Il faut bien que quelqu'un du métier, **donc un prof de la discipline**, s'en occupe. La plupart du temps, d'ailleurs, le service de ce collègue devant ses élèves n'en est pas affecté car cette heure de « décharge » (bien mal nommée, puisqu'elle représente en fait une charge de travail supplémentaire) est **rétribuée en heures supplémentaires** dont on sait qu'elles sont fort mal payées dans l'Education Nationale.

Quand, drapé dans sa dignité de ministre hobereau pour qui un sou et un sou, Gilles de ROBIEN rappelle que ce sont la Cour des Comptes et les audits du Ministère des Finances qui ont comptabilisé jusqu'à 28 000 heures ainsi soustraites aux élèves, il ment lourdement : la première chaire supprimée, ce sera moins d'entraînement et moins de suivi pour les élèves. Quant au travail de gestion du matériel scolaire, il n'a jamais enlevé une

heure de cours aux élèves. Mais **le mensonge a au moins un mérite : il camoufle toujours la vérité**. Et pour qui veut se donner la peine de la chercher, elle est aisée à découvrir. Depuis des années, de ROBIEN et ses prédécesseurs à l'Education Nationale (dont deux sont candidats aux élections présidentielles) pratiquent une politique scolaire dont la logique est uniquement comptable et dont la dimension éducative est tenue pour la cinquième roue du carrosse.\*

### **Décret 1950 : la définition du métier**

Le **Décret de ROBIEN**, objet de l'actuelle vindicte syndicale, remet également en cause **la définition du métier de professeur** telle qu'elle fut consignée officiellement par décret en 1950.

**1950** : cinq ans après la fin de la guerre et la libération des centaines de milliers de prisonniers de guerre ou d'internés des camps de concentration, **la France est au début de sa reconstruction**. La tâche est énorme et pour l'accomplir il faut du sérieux, ce dont manque absolument notre actuel ministre de l'Education Nationale qui parade, sous les ors de l'Hôtel de Rochechouart (110, rue de Grenelle), en faisant sonner d'imaginaires éperons.

**Reconstruire les villes, les industries, les transports sur tout le territoire, mais aussi reconstruire l'Ecole, en particulier sa structure secondaire, pour que le pays dispose dans l'avenir de citoyens et de travailleurs bien formés : voilà ce qui est alors à l'ordre du jour**. Pour éduquer cette jeunesse, en plein essor démographique, il faut des maîtres qualifiés et compétents, pas des bouche-trous comme ce que veut généraliser aujourd'hui le Ministre de l'Education Nationale. C'est pourquoi **le décret de 1950, tout en précisant le service statutaire des fonctionnaires que sont les professeurs, s'attache à donner la définition de leur métier**.

**Recrutement par concours, sur la base d'une discipline, et enseignement de cette seule discipline : là est le fondement du métier**. Sans un savoir parfaitement dominé, l'autorité professionnelle, dans quelque métier que ce soit, n'existe pas, *a fortiori* chez les professeurs. **C'est cela que le décret de ROBIEN veut détruire : outre le statut (garantie de l'indépendance du fonctionnaire), le métier, c'est-à-dire la garantie d'un service de qualité**. LANG, FERRY et quelques autres l'avaient déjà laissé entendre : être prof ce n'est pas un métier. Alors c'est quoi ? Un autre métier ? Un gardiennage ? Une animation pour passer le temps ? Un faux semblant ? Un mensonge de la République ? ...

Que de mépris pour les élèves et leurs familles qui attendent de l'Ecole de la République qu'elle en fasse des êtres émancipés et dotés d'un bagage permettant d'affronter la vie économique et sociale, pas des plus tendres ! Que de mépris pour les travailleurs que nous sommes et qu'on déclassé avec une bonne dose de cynisme et de démagogie pour faire joli !

**La monovalence disciplinaire doit être maintenue**, y compris en collège, où sa mise en concurrence avec la polyvalence des PEGC\*\* n'a pas eu de bien bons résultats, puisque ce corps enseignant à été mis en extinction. La bonne volonté et le savoir faire de nos collègues PEGC ne sont pas en cause, mais bien la pertinence même de la multivalence dans cette structure scolaire.

Le cas des PLP\*\*\* est tout à fait différent, car les enseignements généraux dispensés dans les Lycées Professionnels ont **une fonction spécifique** qui est de donner, dans le peu d'heures qui leur sont réservées dans l'emploi du temps des élèves, **la culture générale**

**cohérente et la formation civique aussi nécessaire à tout travailleur que l'obtention de sa qualification professionnelle.** La bivalence des PLP d'enseignement général, attestée et qualifiée par concours, est l'expression d'un métier spécifique, différent de celui de professeur de collège ou de lycée d'enseignement général et technologique, et tout aussi digne et nécessaire.

\*\*\*\*\*

Outre la volonté de faire bénéficier la « logique comptable » de mise au Ministère de l'Education Nationale de l'avantage financier d'une dé-professionnalisation progressive du métier d'enseignant, cette attaque de de ROBIEN révèle aussi que les organisations syndicales ont souvent joué avec le feu. Il n'y a pas si longtemps que le SNES et la FSU, pour ne citer que les plus grosses organisations du secteur secondaire, admettaient sans trop de difficulté la « **dominante** » **disciplinaire**. Et les aménagements récents de l'accès aux CAPES/CAPET\*\*\*\*\* laissaient suffisamment prévoir la poursuite de **la démolition du métier de professeur**.

En novembre 2002, structure encore provisoire, le SNCA e.i.L. a été l'un des organisateurs du colloque « **Sens du métier, sens de l'Ecole** » qui s'est tenu à la Sorbonne : ce n'est pas pour renoncer aujourd'hui à défendre les différents métiers de professeurs et l'Ecole de la République.

*\*Chaque fois que le SNCA e.i.L. (dont le Congrès constitutif remonte à février 2003) a rencontré RAFFARIN, FERRY, FILLON, leurs conseillers ou ceux de de ROBIEN il a dénoncé la logique comptable prenant le pas sur la logique pédagogique dans la gestion de l'Ecole de la République. En témoigne d'ailleurs la publication sur son site des « Audits de la duplicité » en juin 2006, dont la dernière partie « ...et le jeu de la LOLF » est reproduite en annexe.*

*\*PEGC : professeurs d'enseignement général court.*

*\*\*\* PLP : professeur de lycée professionnel*

*\*\*\*\* Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Secondaire et Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique. Avec l'Agrégation et le CAPLP ils forment les quatre voies de recrutement par concours de l'enseignement secondaire public.*

#### **ANNEXE : ... ET LE JEU DE LA LOLF !**

Ces deux audits du 19 juin ont été précédés de deux autres, mais sans que le SNCA e.i.L. y soit invité, sur les grilles horaires des lycées et sur les décharges de services. Si les résultats du premier audit seront publiés en même temps que ceux portant sur les grilles horaires des collèges, l'audit sur les décharges de service (laboratoires, cabinets d'histoire-géographie, premières chaires, etc.) a eu un résultat immédiat : au moins 8500 postes supprimés dans l'Education Nationale dès la rentrée 2006 !

Il est évident que ces audits relèvent d'un « dialogue social » utilisé comme alibi de décisions prises antérieurement par les pouvoirs publics et qui portent sur l'application « efficiente » de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Or l'efficacité de cet outil technocratique consiste en sa capacité de nuisance à l'encontre des services publics et de la Fonction Publique dont la mondialisation libérale veut se débarrasser.

L'institution scolaire est au cœur de la République qui a voulu l'Ecole publique, obligatoire, gratuite et laïque pour pérenniser sa victoire sur les monarchies papistes et césariennes. L'Ecole et la République qui la légitime sont aux yeux des tenants de la mondialisation des anomalies qui entravent la liberté suprême, celle de faire du fric avec tout ce qui existe, fussent des valeurs et des principes !